

DROIT DE VISITE

A compter du 15 septembre 2021, les nouvelles règles de visites sont les suivantes :

**Tous les jours pour une durée maximum de
2 heures de visite entre 13H30 et 18H30,
2 visiteurs maximum à la fois dans la chambre,
sur rendez-vous auprès du secrétariat ou du service,
avec présentation du passe sanitaire à l'entrée du
bâtiment et signature du registre des visiteurs à l'arrivée
dans le service.**

**Visites des enfants de moins de 15 ans interdites sauf
sur dérogation**

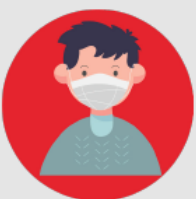
CONDITIONS DE VISITE



Toutes les personnes présentant des symptômes respiratoires (rhume, nez qui coule, toux,...) sont interdites de visite.



L'hygiène des mains est obligatoire.



Le port du masque est obligatoire.

Il doit être gardé pendant toute la visite, y compris dans le parc.



Le nez et la bouche doivent être couverts par le masque.

Ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction du contexte sanitaire
La Direction